

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2975

7 décembre 2012

SOMMAIRE

Actavis Equity S.à r.l.	142795	SV Immo S.A.	142761
Al Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l.	142782	Symbolinvest S.A.	142756
Aldulux (SPF) S.A.	142771	Synthesis Group S.A.	142764
Alpha Patrimoine S.A.	142798	Tael S.à r.l.	142775
Argon Equity S.à r.l.	142795	Team to Trust S.A.	142770
D'Mäerzeger Fonkerten	142761	Techno-Lux S.à r.l.	142781
Fiparco S.A.	142765	Terrific S.à r.l.	142781
Organim S.A.	142800	Terrific S.C.A. (Terrific S.à r.l.) - Société de gestion de patrimoine familial	142781
Ruddle International S.A.	142800	Tessy S.A.	142782
SHIP Investor & Cy S.C.A.	142754	Third Eye Capital Credit Opportunities Fund	142770
SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S. à r.l.	142754	Titanium I Sicav	142782
SIX Telekurs Luxembourg S.A.	142754	Titanium I Sicav	142782
Société du Parking Guillaume SA	142756	TNN Trust and Management S.A.	142794
Soclair Commerciale S.A.	142756	Topper S.à r.l.	142770
Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS	142756	Top Star Promotion-Production, Publish- ing and Records S.A.	142794
SO-IN-Immo S.A.	142755	Torcasso S.à r.l.	142771
SO.IN S.A.	142755	Tradition Luxembourg S.A.	142794
Somato S.A. SPF	142756	Transports Marinelli s.à r.l.	142794
Someplanta Corp.	142755	T. Rowe Price Funds Sicav	142765
Sonica Investments S.A.	142757	Trustec S.A.	142794
Sovim S.A.	142754	Twin Holding 1 S.à.r.l.	142774
Spartan Luxembourg S.A.	142755	Twin Holding 2 S.à.r.l.	142775
Spectrum Investment Group	142760	Twin Holding 3 S.à.r.l.	142775
Sport Concept S.A.	142760	Tyack S.A.	142797
Sport Concept S.A.	142760	Tyco International Holding S.à r.l.	142775
Sport Concept S.A.	142761	Unisys Consulting-Succursale de Luxem- bourg	142797
Stora Enso S.à r.l.	142760	Uxona	142797
Sucre Vert S.A.	142764	World Fuel Services Finance Company S.à r.l.	142757
Surrey Healthcare Investments	142764		
Sustain S.A.	142755		
SVF Participations S.A.	142763		
SVI Consulting S.A.	142764		

SHIP Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.897.

—
EXTRAIT

En date du 05 octobre 2012, la Société a décidé de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133, en tant que commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'Assemblée à tenir en 2013 qui approuvera les comptes annuels de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012147974/14.

(120194465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development Kaufhaus Tyrol Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.232.

—
Die Geschäftsführung der Gesellschaft teilt mit:

Aufgrund des Gesellschafterbeschlusses vom 02. November 2012 haben sich in der Gesellschaft folgende Änderungen in der Geschäftsführung ergeben:

- Herr Dr. Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 02. November 2012 als zusätzlicher Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2012147975/14.

(120194895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Sovim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.431.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 août 2012

Résolution unique

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Hervé LAUNAY en qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOVIM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012147987/14.

(120194824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

SIX Telekurs Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 38.906.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012147976/11.

(120194821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

SO.IN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147977/9.

(120195090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

SO-IN-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.947.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147978/9.

(120194502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Someplanta Corp., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147985/9.

(120194696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Spartan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147988/9.

(120194745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Sustain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue du Pont Remy.

R.C.S. Luxembourg B 110.062.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 octobre 2012 à 11.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Laurent ROUACH de son poste d'administrateur.

Il sera remplacé par Madame Françoise REUTER, née à Luxembourg (L) le 08.02.1969, demeurant à L - 8230 Mamer, 64, Rue Gaaschtbierg. Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012147996/16.

(120194814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Société du Parking Guillaume SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 15.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147980/10.

(120195040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Soclair Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13/11/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012147981/10.

(120194951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Sofisa Finance S.A. SICAF-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147983/11.

(120194340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Somato S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.756.

Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 12 août 2011

Le Conseil d'Administration constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes «MAZARS», enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en «FIDUO» avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2012147984/11.

(120195019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Symbolinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 123.683.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012148000/11.

(120194785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Sonica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147986/10.

(120194326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.010.000,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Findel Business Center.
R.C.S. Luxembourg B 95.561.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

World Fuel Cayman Holding Company III, a company incorporated under the laws of the Caymans Islands, registered with the Trade and Company Register of the Caymans Islands under number 126659, with registered address at South Church Street, KY - George Town, Caymans Islands, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 29th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "World Fuel Services Finance Company S.à r.l.", having its registered office at Findel Business Center, Complexe B, Route de Treves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 95.561 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 21st, 2003, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1032, on October 6th, 2003. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 31st, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2178, on September 1st, 2012.

II. The Company's share capital is set at two million U.S. Dollars (USD 2,000,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-), in order to raise it from its present amount of two million U.S. Dollars (USD 2,000,000.-) to two million, ten thousand U.S. Dollars (USD 2,010,000.-) by the creation and issue of one hundred (100) new shares with a nominal value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, World Fuel Cayman Holding Company III, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the one hundred (100) new shares and have them fully paid up in the amount of ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-), by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt in the aggregate amount of two hundred and seventeen million, six hundred and forty-nine thousand, seven hundred and seventy-two U.S. Dollars and forty-one Cents (USD 217,649,772.41), owed by the Company to World Fuel Cayman Holding Company III (the "Contribution in Kind"), as stated in a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated October 30th, 2012, as well as in a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated October 30th, 2012.

The excess amount of two hundred and seventeen million, six hundred and thirty-nine thousand, seven hundred and seventy-two U.S. Dollars and forty-one Cents (USD 217,639,772.41) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Effective implementation of the contribution in kind

World Fuel Cayman Holding Company III, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- It is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- The transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at two million, ten thousand U.S. Dollars (USD 2,010,000.-) represented by twenty thousand, one hundred (20,100) shares having a nominal value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

World Fuel Cayman Holding Company III, une société constituée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social à South Church Street, KY - George Town, Iles Caymans, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro 126659, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «World Fuel Services Finance Company S.à r.l.», ayant son siège social au Findel Business Center, Complexe B, Route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.561 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 août 2003, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1032, le 6 octobre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 31 juillet 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2178, le 1^{er} septembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux millions de Dollars U.S. (USD 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars U.S. (USD 100,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de dix mille Dollars U.S. (USD 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions de Dollars U.S. (USD 2.000.000,-) à deux millions dix mille Dollars U.S. (USD 2.010.000,-), par la création et l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, World Fuel Cayman Holding Company III, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux cents (100) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de dix mille Dollars U.S. (USD 10.000,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après l'«Apport en Nature») d'un montant total de deux cent dix-sept millions six cent quarante-neuf mille sept cent soixante-douze Dollars U.S. et quarante et un centimes (USD 217.649.772,41) détenue par World Fuel Cayman Holding Company III, prénommée, à l'encontre de la Société, tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 30 octobre 2012, ainsi que d'une déclaration du représentant de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 30 octobre 2012.

Le montant excédentaire de deux cent dix-sept millions six cent trente-neuf mille sept cent soixante-douze Dollars U.S. et quarante et un centimes (USD 217.639.772,41) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Réalisation effective de l'apport en nature

World Fuel Cayman Holding Company III, prénommée, par son mandataire, déclare:

- Etre la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

Seconde résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions dix mille Dollars U.S. (USD 2.010.000,-) représenté par vingt mille cent (20.100) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars U.S. (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 octobre 2012. Relation: ECH/2012/1832. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148049/154.

(120194442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.090.767.984,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 octobre 2012 que:

1. La démission de Madame Annick Magermans, gérant de catégorie A de la Société à été acceptée avec effet au 30 octobre 2012; et

2. Monsieur Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147993/18.

(120194851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Sport Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.306.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147990/10.

(120195061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Spectrum Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 32, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 105.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147989/9.

(120194373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Sport Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.306.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147991/10.

(120195062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

SV Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.161.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 25 octobre 2012

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de la société FLEXOFFICE Sàrl de ses fonctions d'administrateur de la société.
2. de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société CEPACOS INVESTMENTS S.A, ayant son siège social au 9 Rue Basse, L-4963 Clémency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B148 988. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.
3. De désigner comme représentant permanent de CEPACOS INVESTMENTS S.A. auprès de la société, Monsieur Philippe Vanderhoven, né le 02/07/1971 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L - 4963 Luxembourg, rue Basse, 9, en vertu de l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (article ajouté par la loi du 25 août 2006).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait conforme,
Clémency, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147997/22.

(120194918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Sport Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.306.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147992/10.

(120195063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

D'Mäerzeger Fonkerten, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9168 Mertzig, 1, Floetz.

R.C.S. Luxembourg F 9.340.

STATUTS

Membres fondateurs:

Nom	Prénom	Profession	Adresse	Nat.	
Binsfeld	Josiane	Aide sociaux familiale	8, rue Zechel, L-9170 Mertzig	LU	Signature
Felix-Oliveira	Monica	Coiffeuse	7, rue Général G. Patton, L-9170 Mertzig	PT	Signature
Gilson	Monique	Femme au foyer	8a, rue de l'École, L-9167 Mertzig	LU	Signature
Profant	Wenzel	Retraité	1, Floetz, L-9168 Mertzig	LU	Signature
Profant-Kayser	Charlotte	Retraîtée	1, Floetz, L-9168 Mertzig	LU	Signature
Van der Weken	Lynn	Étudiante	18, rue Merscheid, L-9169 Mertzig	LU	Signature
Wams	Marion	Fonctionnaire	5a, rue de Wecker, L-6795 Grevenmacher	NL	Signature

sont convenus de constituer entre eux et toutes les personnes qui viendront y adhérer ultérieurement une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

I.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination: "D'Mäerzeger Fonkerten", une association sans but lucratif, dont le siège se trouve à Mertzig et dont la durée est illimitée, il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 2. L'association a pour objet:

- a. De présenter des projets/spectacles/activités artistiques et culturelles nationales et internationales. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet;
- b. De pratiquer et promouvoir le théâtre ainsi que des activités culturelles et artistiques apparentées et de participer à des festivités publiques et officielles;
- c. De promouvoir des ateliers et stages de formation au théâtre;
- d. De promouvoir la formation et la formation continue de ses membres dans le domaine de l'objet de l'association;
- e. D'acquérir, louer et disposer de biens meubles et immeubles ainsi que de conclure tous contrats nécessaires ou utiles à la réalisation de ses spectacles et activités artistiques et culturelles.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

II.- Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation

Art. 4. Les associés dont le nombre ne peut être inférieur à trois sont admis par cooptation du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 5. L'association se compose:

- de membres actifs
- de membres honoraires
- de membres consultatifs

Seuls les membres actifs ont droit de vote à l'assemblée générale. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si d'une manière ou d'autre ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 9. La cotisation annuelle des membres est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser 50,00 Euros

Art. 10. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 11. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 12. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 13. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts
- nomination et révocation des administrateurs et commissaires aux comptes
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association

Art. 14. Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée générale réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a. la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres est présente;
- b. la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des membres présents;
- c. si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 15. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres au moyen d'un bulletin de liaison périodique.

III.- Administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années. Le conseil d'administration se compose d'un président et d'au moins trois membres et un maximum de neuf membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 17. Le conseil se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs et ne peut valablement délibérer que si trois membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 18. Le conseil exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association et il gère les finances. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à un ou plusieurs de ses membres et mêmes à des tierces personnes.

Art. 19. Le conseil représente l'association dans les relations avec les tiers. L'association sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, parmi lesquelles nécessairement celle du trésorier, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification de comptes. Afin d'examen, l'assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

IV.- Ressources

Art. 21. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Les cotisations des membres,
- Les subsides et subventions,
- Les dons ou legs en sa faveur.

Art. 22. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclues de toute rémunération.

V.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, les biens de l'association dissoute seront affectés à une ou plusieurs oeuvres sociales à désigner par l'assemblée générale.

VI.- Dispositions générales

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mertzig, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012148083/111.

(120193981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SVF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.557.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 octobre 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Ronald Chamielec, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Alan Dundon, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Anke M R J Blyweert, administrateur de catégorie A, avec adresse au 216, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg; pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2013.

2. renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de INTERAUDIT S.à r.l., avec siège social au 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147998/22.

(120194496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Surrey Healthcare Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.700,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147995/10.

(120194589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Sucre Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 142.144.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147994/9.

(120195152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

SVI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.608.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 octobre 2012 les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats de Monsieur GUY Michel, né le 11 décembre 1951 à Neufchâteau, domicilié au 191, route de Domèvre, F-88390 FOMEREY de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.
- Renouvellement du mandat de Mademoiselle GERARDIN Aurélie, née le 21 septembre 1987 à Epinal, domicilié au 188, route de Domèvre, F-88390 FOMEREY de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Renouvellement du mandat de Monsieur LA MENDOLA Vincent, né le 08 février 1967 à Mondelange, demeurant professionnellement au 4, Place de Strasbourg L-2562 LUXEMBOURG de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Renouvellement du mandat de la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA SARL, avec siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg à son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs, d'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée de l'année 2018.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Référence de publication: 2012147999/21.

(120194907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Synthesis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 70.831.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012148001/10.

(120194318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

T. Rowe Price Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 82.218.

—
Rectificatif du dépôt initial (120073965) Référence de publication: 2012053530/19 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 08 mai 2012.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du vendredi 27 avril 2012

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement des mandats d'administrateurs des Messieurs Edward C. Bernard, Peter Preisler, Christopher Alderson, Ian Hoddy, Timothy Noel et Christopher Rothery.

- L'Assemblée Générale a noté la démission de Mr R. Todd Ruppert avec effet au 18 avril 2012.

- L'Assemblée Générale a décidé le renouvellement du mandat de Pricewaterhouse Coopers S. à r. l. en tant que réviseur d'entreprises.

- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

J. P. Morgan Bank Luxembourg S. A.

En tant qu'agent domiciliaire de T. Rowe Price Funds SICAV

Référence de publication: 2012148002/20.

(120194703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Fiparco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 39.926.

—
L'an deux mille douze, le premier octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIPARCO S.A." (numéro d'identité 1992 22 02 454), avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 39.926, constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NELTMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1992, publié au Mémorial C, numéro 384 du 7 septembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 567 du 23 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 6 décembre 2011.

2.- Refonte des statuts de la société.

3.- Administrateurs - commissaire aux comptes.

4.- Approbation des comptes - affectation des résultats - décision de poursuivre les activités de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 6 décembre 2011.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède et d'adapter les statuts aux dispositions légales en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "FIPARCO S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-dix-sept euros (€ 523.946,77-), représenté par cinqmille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l' "Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires -un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs Messieurs Georges GREDT, Max GALOWICH et Jean-Paul FRANK et du réviseur d'entreprises agréé la société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", à compter du 6 décembre 2011 et de ne pas leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter du 6 décembre 2011:

a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée "TAXIOMA s. à r.l.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société "TAXIOMA s. à r.l." préqualifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 6 décembre 2011.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2016.

Sixième résolution

L'assemblée constate que les administrateurs et le réviseur d'entreprises agréé sortants n'ont pas soumis aux actionnaires leurs rapports respectifs relatifs aux exercices se clôturant au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011. Aucune décharge ne leur est donc accordée pour l'exécution de leurs mandats pendant la période 2008 à 2011.

Septième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, sur la base des bilans et des comptes de pertes et profits afférents, établis par le conseil d'administration.

Des copies desdits bilans et comptes de pertes et profits, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'assemblée constate que:

- au 31 décembre 2008, la somme bilantaire s'élève à 4.781.205,31 EUR;
- au 31 décembre 2009, la somme bilantaire s'élève à 4.901.746,23 EUR;
- au 31 décembre 2010, la somme bilantaire s'élève à 4.901.699,53 EUR;
- au 31 décembre 2011, la somme bilantaire s'élève à 5.048.801,74 EUR.

L'assemblée décide d'affecter de la manière suivante les résultats des quatre derniers exercices.

L'assemblée décide de reporter les bénéfices qui s'élèvent à 15.754,45 EUR au 31 décembre 2008, à 6.582,84 EUR au 31 décembre 2009, à 1.204,13 EUR au 31 décembre 2011 et la perte qui s'élève à 108.368,65 EUR au 31 décembre 2010.

Huitième résolution

L'assemblée décide de poursuivre les activités de la société. Cette décision est prise conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3774. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 31 octobre 2012.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012148094/264.

(120194718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Team to Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148004/9.

(120194628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Third Eye Capital Credit Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012148005/13.

(120194553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Topper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 148.797.

Il est à noter que les associés de la Société ont tous deux déménagé au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

JTC (Luxembourg) SA

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012148006/13.

(120194853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Torcasso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 95.137.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148007/9.

(120194626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Aldulux (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.649.

STATUTS

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée COMPTA SERVICES & PARTNERS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 104.830,

représentée par sa gérante unique, Madame Joëlle WURTH, comptable, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss,

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives.

La société présentement constituée est plus particulièrement régie par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société pourra détenir des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de celles-ci. Elle pourra gérer, valoriser et réaliser ses participations.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. La société prend la dénomination de «ALDULUX (SPF) S.A.».

Le siège social est établi dans la commune de la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les certificats d'actions au porteur seront signés par deux administrateurs ou par l'administrateur

unique si applicable. Ces signatures seront soit manuscrites, ou imprimées, télécopiées soit apposée au moyen d'une griffe. L'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. Dans ce cas, la signature doit être manuscrite. Le certificat d'actions contiendra notamment la date de l'acte constitutif de la société et sa publication, le montant du capital social, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent, une brève description des apports faits à la société et les conditions auxquelles ils sont faits, et les avantages particuliers attribués aux fondateurs, la durée de la Société et le jour et l'heure de l'assemblée générale annuelle et la commune dans laquelle elle se réunit.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

Les actions de la société peuvent seulement être cédées à des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers:

- soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire,
- soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique, étant admis. Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

Art. 15. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire intégralement les trois cent cinquante (350) actions comme suit:

COMPTA SERVICES & PARTNERS S.à.r.l., pré-qualifiée, trois cent cinquante actions	350
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Disposition transitoire

Par dérogation aux statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille douze.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Olivier DUMONT, gérant de société, né le 16 août 1958 à Bron (France), demeurant à B-1050 Bruxelles, Chaussée de Boondael 396.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans:

- Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss.

3. Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sur demande expresse du notaire instrumentant, la partie comparante déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), dont le contenu est le suivant:

« **Art. 3.** (1) Est un investisseur éligible au sens de la présente loi toute personne suivante,

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

(2) Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.»

et déclare remplir les conditions d'application de ladite disposition respectivement de ladite loi.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. WURTH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13262. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148140/193.

(120195675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Twin Holding 1 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 1.604.578,80.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.271.

—
EXTRAIT

Le siège de la Société a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012. Monsieur Geoffrey HENRY, gérant de classe A de la Société a changé son adresse professionnelle et reside désormais au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012148008/14.

(120195093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Twin Holding 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**Capital social: EUR 1.604.578,80.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.270.

—
EXTRAIT

Le siège de la Société a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.
Monsieur Geoffrey HENRY, gérant de classe A de la Société a changé son adresse professionnelle et reside désormais au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012148009/14.

(120195092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Twin Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**Capital social: EUR 1.593.763,57.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.272.

—
EXTRAIT

Le siège de la Société a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.
Monsieur Geoffrey HENRY, gérant de classe A de la Société a changé son adresse professionnelle et réside désormais au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012148010/14.

(120195091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Tael S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.533.

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 02 novembre 2012 que la société Resolution III Holdings S.à r.l. transfère les 204.900 parts détenues dans la société à; LS VOYAGER LIMITED, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce de Londres sous le numéro 08264831, ayant son siège social au 5 Strand, WC2N 5AF, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148012/13.

(120194517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 317.034.209,95.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

—
Rectificatif du dépôt numéro L120154453, déposé le 06/09/12

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general shareholder meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122091 (the Company). The Company was incorporated on 22 November 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, then residing in

Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°54 of 26 January 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 27 July 2012 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in that time in replacement of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2286 of 13 September 2012, as rectified pursuant to a rectification deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting at that time in replacement of Maître Henri Hellinckx, dated 31 August 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2443 of 2 October 2012 .

There appeared:

Tyco International Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123550 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Rectification of the notarial deed passed on 27 July 2012 and amended for the first time on 31 August 2012;

3. Delegation of authority to any manager of the Company in order for him/her under his/her sole signature to reflect the above-mentioned rectification in the books of the Company, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment and implementation of the above resolution; and

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considering itself as duly convened and declaring to have full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that, pursuant to the notarial deed passed on 27 July 2012 before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in that time in replacement of Maître Henri Hellinckx (the Initial Deed), the share capital of the Company was reduced (the Share Capital Reduction) by an amount of USD 721,773,484 (seven hundred and twenty-one million seven hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-four United States Dollars) (the Cancellation Amount), to bring it from USD 1,083,578,588.95 (one billion eighty-three million five hundred and seventy-eight thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars and ninety-five United States Cents) to USD 361,805,104.95 (three hundred and sixty-one million eight hundred and five thousand one hundred and four United States Dollars and ninety-five United States Cents) by way of the repurchase and subsequent cancellation of 14,435,469,680 (fourteen billion four hundred and thirty-five million four hundred and sixty-nine thousand six hundred and eighty) shares in the Company, each with a par value of USD 0.05 (five United States Cents).

The Sole Shareholder further notes that the Cancellation Amount was paid under the form of a payment in kind consisting in 58,718 (fifty-eight thousand seven hundred and eighteen) shares of Tyco Flow Control International Holding S.à r.l.

The Sole Shareholder notes that on 31 August 2012, the Initial Deed was amended (the Amended Deed) in order to take into account a new valuation (the First Valuation), with effect as of the date and time of the Initial Deed, as follows:

1. the Cancellation Amount shall be USD 766,544,379 (seven hundred and sixty-six million five hundred and forty-four thousand three hundred and seventy-nine United States Dollars) instead of USD 721,773,484 (seven hundred and twenty-one million seven hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-four United States Dollars);

2. the number of shares in the Company to be cancelled shall be 15,330,887,580 (fifteen billion three hundred and thirty million eight hundred and eighty-seven thousand five hundred and eighty) instead of 14,435,469,680 (fourteen billion four hundred and thirty-five million four hundred and sixty-nine thousand six hundred and eighty) shares;

3. the number of shares in Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. to be transferred shall be 61,699 (sixty-one thousand six hundred and ninety-nine) shares instead of 58,718 (fifty-eight thousand seven hundred and eighteen) shares;

4. the fair market value of the shares in Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. to be transferred shall be USD 766,544,379 (seven hundred and sixty-six million five hundred and forty-four thousand three hundred and seventy-nine

United States Dollars) shares instead of USD. 721,773,484 (seven hundred and twenty-one million seven hundred and seventy-three thousand four hundred and eighty-four United States Dollars);

A final valuation using a different valuation methodology (i.e. top down valuation instead of a bottom up valuation) has now been made and it appears that the First Valuation was incorrect (the Final Valuation). As per the Final Valuation, the value of one share of Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. (now denominated Pentair International Holding S.à r.l.) is USD 11,375.00952 (eleven thousand three hundred and seventy-five United States Dollars point zero zero nine five two United States Cents).

The Sole Shareholder therefore resolves to amend the Initial Deed, with effect as of the date and time of the Initial Deed, and to record that:

1. the Cancellation Amount shall be USD 701,826,712.40 (seven hundred and one million eight hundred and twenty-six thousand seven hundred and twelve United States Dollars forty United States Cents);

2. the number of shares in the Company to be cancelled shall be 14,036,534,248 (fourteen billion thirty-six million five hundred and thirty-four thousand two hundred and forty-eight) shares;

3. the fair market value of the 61,699 (sixty-one thousand six hundred and ninety-nine) shares in Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. (now denominated Pentair International Holding S.à r.l.) to be transferred shall be USD 701,826,712.40 (seven hundred and one million eight hundred and twenty-six thousand seven hundred and twelve United States Dollars forty United States Cents);

4. item 3 of the agenda of the Initial Deed, as amended by the Rectified Deed, shall be amended so that it shall read as follows:

"3. reduction of the share capital of the Company by USD 701,826,712.40 (seven hundred and one million eight hundred and twenty-six thousand seven hundred and twelve United States Dollars forty United States Cents), to bring it from ... esent amount of USD 1,083,578,588.95 (one billion eighty-three million five hundred and seventy-eight thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars and ninety-five United States Cents) to USD 381,751,876.55 (three hundred and eighty-one million seven hundred and fifty-one thousand eight hundred and seventy-six United States Dollars and fifty-five United States Cents) by way of the repurchase and subsequent cancellation of 14,036,534,248 (fourteen billion thirty-six million five hundred and thirty-four thousand two hundred and forty-eight) shares in the Company, each with a par value of USD 0.05 (five United States Cents);"

5. the third résolution of the Initial Deed, as amended by the Amended Deed, shall be amended so that it shall read as follows:

"Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company (the Capital Reduction) by USD 701,826,712.40 (seven hundred and one million eight hundred and twenty-six thousand seven hundred and twelve United States Dollars forty United States Cents), to bring it from its present amount of USD 1,083,578,588.95 (one billion eighty-three million five hundred and seventy-eight thousand five hundred and eighty-eight United States Dollars and ninety-five United States Cents) to USD 381,751,876.55 (three hundred and eighty-one million seven hundred and fifty-one thousand eight hundred and seventy-six United States Dollars and fifty-five United States Cents) by way of the repurchase and subsequent cancellation of 14,036,534,248 (fourteen billion thirty-six million five hundred and thirty-four thousand two hundred and forty-eight) shares in the Company, each with a par value of USD 0.05 (five United States Cents), having an aggregate value of USD 701,826,712.40 (seven hundred and one million eight hundred and twenty-six thousand seven hundred and twelve United States Dollars forty United States Cents) (the Cancellation Amount).

The Sole Shareholder further resolves that the Cancellation Amount will be paid as a payment in kind (the Payment in Kind) consisting in 61,699 (sixty-one thousand six hundred and ninety-nine) shares of Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. (now denominated Pentair International Holding S.à r.l.), having a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, representing 18,15 % of the share capital of Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., and having an aggregate fair market value of USD 701,826,712.40 (seven hundred and one million eight hundred and twenty-six thousand seven hundred and twelve United States Dollars forty United States Cents). The Sole Shareholder notes that the Payment in Kind is intended to be tax-free for U.S. federal income tax purposes under sections 355 and 361 of the Internal Revenue Code of 1986, as amended.

The Capital Reduction shall be effective on July 28, 2012, at 00:00:01 a.m. Central European Time / July 27, at 06:00:01 p.m. Eastern Daylight Time (but in all events only after the contribution of the "Flow Assets" by Tyco International Holding S.à r.l. to Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. as foreseen under step 5.2.1 of the "Tyco International Ltd., Project.

6. the fourth résolution of the Initial Deed, as amended by the Rectified Deed, shall be amended so that it shall read as follows:

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and hereby amends articles 4 and 14 of the Articles in order to reflect the second and third resolutions above, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 381,751,876.55 (three hundred and eighty-one million seven hundred and fifty-one thousand eight hundred and seventy-six United States Dollars and fifty-five United States Cents) represented by 7,635,037,531 (seven billion six hundred and thirty-five million thirty-seven thousand five hundred and thirty-one) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) per share."

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year shall begin on 29 September and shall terminate on 28 September of the following year."

The Sole Shareholder notes that the transactions described in this deed of rectification are intended to be tax-free for U.S. federal income tax purposes under sections 355 and 361 of the Internal Revenue Code of 1986, as amended.

The Sole Shareholder resolves that this deed of rectification shall be effective as of the date and time of the Initial deed (i.e. on July 28, 2012, at 00:00:01 a.m. Central European Time / July 27, at 06:00:01 p.m. Eastern Daylight Time).

All the others resolutions and statements of the Initial Deed, as amended by the Rectified Deed, remain unchanged and it is requested to the undersigned notary to make reference to the present rectification wherever need be.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company in order for him/her under his/her sole signature to reflect the above-mentioned rectification in the books of the Company, and (ii) generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment and implementation of the above resolution.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing ... the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco International Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire, de résidence alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 54 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 27 juillet 2012 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°2286 en date du 13 septembre 2012, tel que modifié en vertu d'un acte rectificatif de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, du 31 août 2012 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°2443 en date du 2 octobre 2012.

A comparu:

Tyco International Finance S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123550 (l'Associé Unique),

ici représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. rectification de l'acte notarié passé en date du 27 juillet 2012 et modifié pour la première fois le 31 août 2012;

3. pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement au nom de la Société de procéder à l'enregistrement de la rectification ci-dessus dans les livres de la Société et d'accomplir toutes formalités nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la mise en œuvre de la résolution ci-dessus; et

4. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social, L'associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique note que, suite à l'acte notarié passé en date du 27 juillet 2012 pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, agissant à cet instant en remplacement de Me Henri Hellinckx (l'Acte Initial), le capital social de la Société a été réduit (la Réduction de Capital) d'un montant de 721.773.484 USD (sept cent vingt-et-un millions sept cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Montant de l'Annulation), afin de le porter de son montant actuel de 1.083.578.588,95 USD (un milliard quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante dix-huit mille cinq cent quatre-vingt huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents des Etats-Unis d'Amérique) à 361.805.104,95 USD (trois cent soixante et un millions huit cent cinq mille cent quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents des Etats-Unis d'Amérique) par voie de rachat et annulation subséquente de 14.435.469.680 (quatorze milliards quatre cent trente-cinq millions quatre cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique).

L'Associé Unique note que le Montant de l'Annulation a été libéré sous forme d'un apport en nature constitué de 58.718 (cinquante-huit mille sept cent dix-huit) parts sociales de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l..

L'Associé Unique note qu'en date du 31 août 2012, l'Acte Initial a été modifié (l'Acte Modifié) afin de prendre en considération une nouvelle évaluation (la Première Evaluation) avec effet à la date et à l'heure de l'Acte Initial, comme suit:

1. le Montant de l'Annulation doit être de 766.544.379 USD (sept cent soixante-six millions cinq cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au lieu de 721.773.484 USD (sept cent vingt et un millions sept cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

2. le nombre de parts sociales de la Société devant être annulé doit être de 15.330.887.580 (quinze milliards trois cent trente millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt) au lieu de 14.435.469.680 (quatorze milliards quatre cent trente-cinq millions quatre cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt parts sociales);

3. le nombre de parts sociales de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. devant être transféré doit être de 61.699 (soixante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales au lieu de 58.718 (cinquante-huit mille sept cent dix-huit) parts sociales;

4. la valeur de marché des parts sociales de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. devant être transférées sera de 766.544.379 USD (sept cent soixante-six millions cinq cent quarante-quatre mille trois cent soixante-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au lieu de 721.773.484 USD (sept cent vingt-et-un millions sept cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

Une évaluation finale a été effectuée en utilisant une méthodologie d'évaluation différente (c'est-à-dire une évaluation descendante au lieu d'une évaluation ascendante) et il apparaît que la Première Evaluation ait été incorrecte (l'Evaluation Finale). Selon l'Evaluation Finale, la valeur d'une part sociale de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. (désormais dénommée Pentair International Holding S.à r.l.) est de 11.375,00952 USD (onze mille trois cent soixante-quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et zéro zéro neuf cinq deux cents des Etats-Unis d'Amérique).

L'Associé Unique décide de modifier l'Acte Initial, avec effet à la date et à l'heure de l'Acte Initial, et d'enregistrer que:

1. le Montant de l'Annulation doit être de 701.826.712,40 USD (sept cent un millions huit cent vingt-six mille sept cent douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique);

2. le nombre de parts sociales de la Société devant être annulé doit être de 14.036.534.248 (quatorze milliards trente-six millions cinq cent trente-quatre mille deux cent quarante-huit) parts sociales;

3. la valeur de marché des 61.699 (soixante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. (désormais dénommée Pentair International Holding S.à r.l.) devant être transférées doit être de 701.826.712,40 USD (sept cent un millions huit cent vingt-six mille sept cent douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique);

4. le point 3. de l'ordre du jour de l'Acte Initial, tel que modifié par l'Acte Modifié, doit être modifié et a la teneur suivante:

"3. réduction du capital social de la Société d'un montant de 701.826.712,40 USD (sept cent un millions huit cent vingt-six mille sept cent douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique), afin de le

porter de son montant actuel de 1.083.578.588,95 USD (un milliard quatre-vingt trois millions cinq cent soixante dix-huit mille cinq cent quatre-vingt huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents des Etats-Unis d'Amérique) à 381.751.876,55 USD (trois cent quatre-vingt-un millions sept cent cinquante et un mille huit cent soixante-seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) par voie de rachat et annulation subséquente de 14.036.534.248 (quatorze milliards trente-six millions cinq cent trente-quatre mille deux cent quarante-huit) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique);

5. La troisième résolution de l'Acte Initial, tel que modifiée par l'Acte Modifié, est modifiée et a la teneur suivante:

"Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société (la Réduction du Capital) d'un montant de 701.826.712,40 USD (sept cent un millions huit cent vingt-six mille sept cent douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique), afin de le porter de son montant actuel de 1.083.578.588,95 USD (un milliard quatre-vingt trois millions cinq cent soixante dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-quinze cents des Etats-Unis d'Amérique) à 381.751.876,55 USD (trois cent quatre-vingt-un millions sept cent cinquante-et-un mille huit cent soixante-seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) par voie de rachat et annulation subséquente de 14.036.534.248 (quatorze milliards trente-six millions cinq cent trente-quatre mille deux cent quarante-huit) parts sociales de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,05 (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) et ayant une valeur totale de 701.826.712,40 USD (sept cent un millions huit cent vingt-six mille sept cent douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique) (le Montant de l'Annulation).

L'Associé unique décide de plus que le Montant de l'Annulation sera libéré sous forme d'apport en nature (le Paiement en Nature) constitué de 61.699 (soixante-et-un mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., ayant chacune une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique), représentant 18,15 % du capital social de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l et ayant une valeur totale de 701.826.712,40 USD (sept cent un millions huit cent vingt-six mille sept cent douze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents des Etats-Unis d'Amérique). L'Associé Unique note que le Paiement en Nature n'est pas soumis à l'impôt américain comme stipulé dans les sections 355 et 361 du Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié.

La Réduction de Capital sera effective au 28 juillet 2012, à 00:00:01 a.m. Heure de l'Europe Centrale / 27 juillet, à 06:00:01 p.m. Heure de la Côte Est (mais, en tout état de cause après l'apport des "Actifs Flow" par Tyco International Holding S.à r.l. à Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. tel que mentionné sous l'étape 5.2.1 du "Tyco International Ltd., Project Tennis - Step-Plan")."

6. la quatrième résolution de l'Acte Initial est modifiée et a la teneur suivante:

"Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 4 et 14 des Statuts en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 381.751.876,55 USD (trois cent quatre-vingt-un millions sept cent cinquante et un mille huit cent soixante-seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 7.635.037.531 (sept milliards six cent trente-cinq millions trente-sept mille cinq cent trente et une) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 29 septembre et se termine le 28 septembre de l'année suivante."

L'Associé Unique note que les transactions décrites dans le présent acte rectificatif sont comprises comme étant non soumises à l'impôt américain comme stipulé dans les sections 355 et 361 du Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié.

L'Associé Unique décide que cet acte rectificatif prendra effet à la date et à l'heure de l'Acte Initial (càd 28 juillet 2012, à 00:00:01 a.m. Heure de l'Europe Centrale / 27 juillet, à 06:00:01 p.m. Heure de la Côte Est).

Toutes les autres résolutions et décisions de l'Acte Initial restent inchangées et il est demandé au notaire instrumentaire de faire référence au présent acte rectificatif uniquement lorsque cela est nécessaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement au nom de la Société de procéder à l'enregistrement de la rectification ci-dessus dans les livres de la Société et d'accomplir toutes formalités nécessaires ou utile à l'accomplissement de la mise en œuvre de la résolution ci-dessus.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50539. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2012148113/306.

(120194758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Techno-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8088 Bertrange, 14, Domaine des Ormillen.

R.C.S. Luxembourg B 28.392.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148013/9.

(120194592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Terrific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 144.276.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 9/11/2012.

TERRIFIC Sàrl

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2012148015/12.

(120194528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Terrific S.C.A. (Terrific S.à r.l.) - Société de gestion de patrimoine familial, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8045 Strassen, 19, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 144.427.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 9/11/2012.

TERRIFIC S.C.A. (Terrific S.à r.l.) - SOCIETE DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2012148016/13.

(120194529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Tessy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 63.473.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2012:

Résolution:

Les actionnaires décident de changer de commissaire et de nommer la société PKP Weber & Bontemps, société anonyme ayant son siège 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 135.187 pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012148017/16.

(120194334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Titanium I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.272.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Titanium I Sicav

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012148018/11.

(120194829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Titanium I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.272.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 novembre 2012

En date du 9 novembre 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Lucien Euler, de Monsieur Christian Mayer, de Monsieur Alexander Svoboda et de Madame Heike Findeisen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Titanium I Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012148019/16.

(120195067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

AI Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 172.631.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AI Eskimo (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman KYL-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-272411,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 24 October 2012.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Al Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part

of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.00) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one euro (EUR 1.00) each, divided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without

prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st of January each year and ends on the 31st of December the following year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. INTERPRETATION AND LUXEMBOURG LAW

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The one million two hundred thousand (1,200,000) shares have been subscribed by "AI Eskimo (Cayman) Limited", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
 - Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born in Casablanca, Marocco on May 10, 1973, residing at 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Al Eskimo (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-272411 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman KYL-1104, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée, demeurant professionnellement à Belvaux, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 24 octobre 2012.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Al Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou

autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,00), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent-vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la Société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

MD = (PN + P+ RC)-(P+ RL) Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.
Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Al Eskimo (Cayman) Limited», prénommée, a souscrit l'ensemble des un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
 - Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin, demeurant au 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, demeurant au 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2012. Relation EAC/2012/14238. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012148137/625.

(120195286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

TNN Trust and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 68.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012148020/9.

(120194383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Top Star Promotion-Production, Publishing and Records S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148021/10.

(120194820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148022/10.

(120194800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Transports Marinelli s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4822 Rodange, 11, rue Eugène Huberty.

R.C.S. Luxembourg B 145.401.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012148023/10.

(120195149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Trustec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9351 Bastendorf, 22, Am Eck.

R.C.S. Luxembourg B 144.303.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 15 mai 2012 à 10.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S. A. est remplacé par la société FIRELUX S. A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J. F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012148024/14.

(120194811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**Argon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Actavis Equity S.à r.l.).**

Capital social: EUR 15.880,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 152.924.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Actavis Equity S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand eight hundred eighty euro (EUR 15,880.-), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 28 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1087 of 25 May 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.924 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 26 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 2.40 p.m. by Mrs Vanessa LANZ, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Sarah KHALFOUNE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc FRANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To change the name of the Company to "Argon Equity S.a r.l.".

2 To amend article 1 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions :

First resolution

The shareholders resolved to change the name of the Company to "Argon Equity S.a r.l.".

Second resolution

The shareholder resolved to amend article 1 paragraph 3 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

"The Company exists under the name of "Argon Equity S.a r.l."."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Actavis Equity S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quinze mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 15.880,-), dont le siège social est situé au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1087 du 25 mai 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.924 (la « Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.40 heures sous la présidence de Mme Vanessa LANZ, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mme Sarah KHALFOUNE, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Modification du nom de la Société en «Argon Equity S.à r.l.».

2 Modification de l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution à être adoptée sous le point 1.

3 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes :

Première résolution

Les associés ont décidé de changer le nom de la Société en «Argon Equity S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les associés ont décidé de modifier l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination «Argon Equity S.à r.l.»».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. LANZ, S. KHALFOUNE, M. FRANTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13242. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Releveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148123/113.

(120195988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Tyack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.590.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 novembre 2012 que:

1. La démission de Monsieur Giovanni STUCCHI en sa qualité d'administrateur est acceptée.
2. Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est cooptée administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni STUCCHI.

Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Patrick MOINET au 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148025/18.

(120194913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Unisys Consulting-Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.261.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé de réélire, en date du 6 juillet 2011, les administrateurs suivants:

- Monsieur Bart Steukers, domicilié Hoogstraat 23, 9220 Hamme, Belgique;
- Monsieur Alexandros Sansoglou, domicilié 6 Pelgrimsweg, 1860 Moise, Belgique;
- Monsieur Filip Roels, domicilié à Blarenhoek 72, 9620 Zottegem; et
- Madame Mary Kay Gould, Assistant Secretary, domiciliée 618 DeHaven Drive, Lansdale, Pennsylvanie 19446, Etats-Unis d'Amérique.

Les mandats des administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unisys Consulting-Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2012148026/18.

(120194997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Uxona, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Franklin D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.576.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 848 du 21 avril 2009.

Il est porté à la connaissance des tiers que la société PAFELA CORPORATION, détentrice de 50.000 parts sociales de la société UXONA S.à r.l., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a transféré la totalité de ses parts sociales de la façon suivante:

- 25.000 parts sociales à Monsieur Fernando ECHAZARRA ARAMBURU, demeurant 127, Avenida Juan Carlos à 28221 Majadahonda (Espagne)

- 25.000 parts sociales à Madame Paloma ECHAZARRA ARAMBURU, demeurant 16-2^B Ronda de la Sacedilla à 28221 Majadahonda (Espagne).

En conséquence, ces derniers détiennent conjointement toutes les parts sociales composant le capital social de la société UXONA S.à r.l.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour la société UXONA S.à r.l.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2012148027/21.

(120194674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Alpha Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 163.804.

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Bernard Mathot, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique) le 28 janvier 1971, résidant professionnellement à 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf;

2. Madame Anne Bozet, administrateur de sociétés, née à Huy (Belgique) le 3 octobre 1978, résidant professionnellement à 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf,

ici représentée par Monsieur Bernard Mathot, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

I. Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls actionnaires de la société " ALPHA PATRIMOINE S.A." (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 163.804, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, suivant acte reçu le 27 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2831 du 19 novembre 2011, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente mille euros (EUR 130.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent trente euros (EUR 130,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur Bernard Mathot, pré-qualifié, cinq cent et une actions	501
- Madame Anne Bozet, pré-qualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
Total: mille actions	1.000

III. Les actionnaires pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) à deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-) par augmentation de la valeur nominale des actions existantes de cent trente euros (EUR 130,-) à deux cent quatre-vingt euros (EUR 280,-);

2 Acceptation de la libération intégrale par les deux actionnaires actuels de ce montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) par un apport en numéraire;

3 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions à adopter suite à cet ordre du jour;

4 Modification du deuxième alinéa de l'article 7 des statuts de la Société;

5 Tenue exceptionnelle de la première assemblée générale annuelle en l'an 2013, et non en l'an 2012, et plus spécifiquement le 26 mars 2013;

6 Clôture par exception du premier exercice social le 31 décembre 2012;

7 Renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Bernard MATHOT, de Madame Anne BOZET et de Monsieur Joseph STEVENS;

8 Nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises agréé en remplacement du réviseur d'entreprises agréé démissionnaire;

9 Divers.

Après en avoir délibéré, les actionnaires, présents ou représentés, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) à deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-) par augmentation de la valeur nominale des actions existantes de cent trente euros (EUR 130,-) à deux cent quatre-vingt euros (EUR 280,-).

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé d'accepter la souscription de cette augmentation de capital d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) et la libération intégrale de ce montant par les deux actionnaires actuels, Monsieur Bernard Mathot, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique) le 28 janvier 1971, et Madame Anne Bozet, administrateur de sociétés, née à Huy (Belgique) le 3 octobre 1978, tous les deux résidant professionnellement à L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources, par un apport en numéraire de la façon suivante à proportion de leur participation respective:

1. Monsieur Bernard Mathot, pré-qualifié, soixante-quinze mille euros EUR 75.000,-
2. Madame Anne Bozet, pré-qualifiée, soixante-quinze mille euros EUR 75.000,-

Preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions ci-dessus, les actionnaires ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social. «La Société a un capital social souscrit de deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent quatre-vingt euros (EUR 280,-) chacune.»

Quatrième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. (Deuxième alinéa). «Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué, avec ou sans motif, à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sont rééligibles pour des périodes successives de six ans.»

Cinquième résolution

Les actionnaires ont décidé que la première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013, et non en l'an 2012, et plus spécifiquement le 26 mars 2013 par dérogation au troisième alinéa de l'article 14 des statuts de la Société.

Sixième résolution

Les actionnaires ont décidé de clore par exception le premier exercice social le 31 décembre 2012.

Septième résolution

Les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats d'administrateurs des personnes suivantes:

- Monsieur Bernard Mathot, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique) le 28 janvier 1971, résidant professionnellement à 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf;
- Madame Anne Bozet, administrateur de sociétés, née à Huy (Belgique) le 3 octobre 1978, résidant professionnellement à 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf,
- Monsieur Joseph Stevens, administrateur de sociétés, né le 25 février 1966 à Namur (Belgique), résidant professionnellement à 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof.

La durée des mandats des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Huitième résolution

Les actionnaires ont pris connaissance et ont décidé d'accepter la démission avec effet au 5 juin 2012 du réviseur d'entreprises agréé sortant, à savoir:

- La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 29.501.

Les actionnaires lui donnent décharge pour l'exercice de son mandat.

En remplacement du réviseur d'entreprises agréé démissionnaire, les actionnaires ont décidé de nommer en tant que nouveau réviseur d'entreprises agréé:

- Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 67.895.

La durée du mandat du nouveau réviseur d'entreprises agréé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, présents ou représentés, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. MATHOT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13258. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148142/121.

(120195957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Organim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.075.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- ORGANIM SA, (L-6308/09///RC B0074075) avec siège social à L-1941 LUXEMBOURG, 241, route de Longwy

Maître Stefan SCHMUCK

Liquidateur

Référence de publication: 2012148106/13.

(120195026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Ruddle International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 71.306.

CLÔTURE LIQUIDATION

Par jugement du 25 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société:

- Ruddle International SA, (L-6207/09///RC B0071306) avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller

Maître Stefan SCHMUCK

Liquidateur

Référence de publication: 2012148107/13.

(120195016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.
